

QUOTES-PARTS
AGGLOMÉRATION

LES QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Le tableau présenté aux pages suivantes fait état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font ensuite l'objet d'explications détaillées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2010 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec* (TECQ);
- les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008);
- les quotes-parts pour le déficit d'agglomération anticipé de 2009.

Ces quotes-parts sont définitives, à l'exception des quotes-parts pour l'alimentation en eau potable.

Tableau 72
Les quotes-parts de 2010

Villes liées	Total		Quotes-parts partagées selon le mode de répartition des quotes-parts générales				
			Quotes-parts générales		Quotes-parts réserve financière de l'eau	Quotes-parts autres charges du service de l'eau	Quotes-parts déficit d'aggl. anticipé 2009
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$
Montréal	1 605 751 824	81,626	1 340 883 895	81,212	60 909 085	95 296 868	29 236 361
Municipalités reconstituées							
Baie-D'Urfé	10 032 273	0,510	8 770 855	0,531	398 412	623 346	191 238
Beaconsfield	18 207 943	0,926	15 533 172	0,941	705 588	1 103 945	338 682
Côte-Saint-Luc	25 687 206	1,306	21 776 026	1,319	989 167	1 547 626	474 800
Dollard-Des Ormeaux	35 771 199	1,818	30 437 101	1,843	1 382 592	2 163 170	663 644
Dorval	60 655 955	3,083	52 778 008	3,197	2 397 419	3 750 943	1 150 761
Hampstead	9 099 560	0,463	7 776 009	0,471	353 222	552 642	169 547
L'Île-Dorval	45 968	0,002	40 186	0,002	1 825	2 856	876
Kirkland	27 403 634	1,393	23 676 763	1,434	1 075 507	1 682 712	516 243
Mont-Royal	40 544 295	2,061	34 703 668	2,102	1 576 399	2 466 396	756 672
Montréal-Est	16 516 938	0,840	13 886 791	0,841	630 802	986 937	302 785
Montréal-Ouest	4 789 770	0,243	4 124 980	0,250	187 375	293 163	89 940
Pointe-Claire	54 367 132	2,764	46 609 856	2,823	2 117 233	3 312 571	1 016 272
Senneville	3 442 076	0,175	2 967 974	0,180	134 819	210 934	64 713
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 562 969	0,435	7 176 354	0,435	325 983	510 025	156 472
Westmount	46 320 257	2,355	39 946 910	2,419	1 814 572	2 839 034	870 994
Total municipalités reconstituées	361 447 176	18,374	310 204 653	18,788	14 090 915	22 046 302	6 763 639
Agglomération de Montréal	1 967 199 000	100,000	1 651 088 548	100,000	75 000 000	117 343 170	36 000 000

Source : Ville de Montréal

Tableau 72 (suite)
Les quotes-parts de 2010

Quotes-parts partagées selon un mode de répartition spécifique								
Quotes-parts estimées alimentation eau potable		Quotes-parts travaux admissibles au programme TECQ		Quotes-parts premiers répondants		Quotes-parts dettes de voirie artérielle		Villes liées
\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
45 088 779	91,562			3 793 916	82,298	30 542 922	92,182	Montréal
Municipalités reconstituées								
		23 605	3,026	24 816	0,538			Baie-D'Urfé
		41 403	5,307	43 950	0,953	441 204	1,332	Beaconsfield
817 588	1,660	17 551	2,250			64 449	0,195	Côte-Saint-Luc
956 696	1,943	81 875	10,495	86 119	1,868			Dollard-Des Ormeaux
		140 286	17,982	149 331	3,239	289 208	0,873	Dorval
203 013	0,412	21 036	2,696	22 002	0,477	2 089	0,006	Hampstead
		111	0,014	114	0,002			L'Île-Dorval
		63 998	8,204	66 991	1,453	321 419	0,970	Kirkland
643 192	1,306	94 049	12,056	98 191	2,130	205 728	0,621	Mont-Royal
633 380	1,286	36 952	4,737	39 291	0,852			Montréal-Est
82 640	0,168			11 671	0,253			Montréal-Ouest
		124 827	16,001	131 879	2,861	1 054 494	3,183	Pointe-Claire
47 112	0,096	8 127	1,042	8 398	0,182			Senneville
143 785	0,292	18 306	2,347	20 305	0,440	211 739	0,639	Sainte-Anne-de-Bellevue
627 716	1,275	108 004	13,844	113 026	2,452			Westmount
4 155 121	8,438	780 130	100,000	816 084	17,702	2 590 330	7,818	Total municipalités reconstituées
49 243 900	100,000	780 130	100,000	4 610 000	100,000	33 133 252	100,000	Agglomération de Montréal

Les quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques, soit celles relatives à l'eau, aux travaux admissibles au programme de transfert de la TECQ, aux premiers répondants, aux dettes de la voirie artérielle et au déficit d'agglomération anticipé de l'année 2009. Pour 2010, les quotes-parts générales totalisent 1 646,1 M\$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées d'établir sa contribution aux charges générales d'agglomération réparties par activités.

Tableau 73
Quotes-parts générales de 2010 réparties par activités

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	1,20
Autres	11,11
Sécurité publique	
Police	29,34
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	17,07
Sécurité civile	0,07
Autres	0,39
Transport	
Réseau routier	0,07
Transport collectif	22,87
Autres	0,42
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	4,71
Protection de l'environnement	0,22
Santé et bien-être	
Logement social	0,05
Autres	0,07
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,17
Rénovation urbaine	0,31
Promotion et développement économique	0,95
Autres	0,02
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,33
Activités culturelles	2,44
Sous-total	92,80
Activités financières	7,20
Total	100,00

Les quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques établies en fonction de la consommation réelle.

Pour l'exercice financier de 2010, les coûts estimés pour l'alimentation en eau potable totalisent 49,2 M\$. Le taux qui sera utilisé pour facturer les quotes-parts provisoires est établi à 0,1010 \$ du m³ et s'appliquera, en 2010, sur la consommation réelle des villes desservies par les usines d'eau potable de Montréal. Ces quotes-parts seront révisées selon les coûts et la consommation réels, connus au terme de l'exercice financier de 2010.

Les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau

À la lumière des priorités d'intervention, les quotes-parts destinées à l'amélioration du service de l'eau totalisent 75 M\$ en 2010.

Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales.

Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ)*

Les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués au cours des années 2006, 2007 et 2008 sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Ces travaux sont admissibles à un financement du *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ)*. La répartition entre les villes des dépenses à assumer a été effectuée selon le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales de 2009. En juillet 2009, deux options ont été présentées aux villes liées. Celles-ci pouvaient payer comptant leur part des dépenses à financer (en utilisant, si elles le souhaitaient, la subvention de la TECQ) ou encore étaler le paiement de leur part des dépenses en acquittant une quote-part spécifique à partir de 2010.

Les Villes de Montréal et de Montréal-Ouest ont entièrement payé leur part des dépenses, alors que Côte-Saint-Luc a défrayé une portion de la sienne. Les autres villes liées se voient donc attribuer une quote-part spécifique leur permettant un paiement graduel de leur part des dépenses. Ces quotes-parts totalisent 0,8 M\$ en 2010.

Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales. Elles totalisent 117,3 M\$.

Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau ainsi que celles pour l'alimentation en eau potable, la contribution à la réserve financière de l'eau et les travaux admissibles à la TECQ montrent l'ensemble des coûts de l'eau.

Les quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc¹. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service des premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui offert à Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 4,6 M\$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, mais en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées ont ainsi hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la loi prévoit que toutes dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, sont financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Ainsi, sept municipalités liées n'ont pas de quote-part à payer en 2010. En effet, aucun travail de voirie artérielle n'a été entrepris de 2006 à 2008 à Senneville et à L'île-Dorval, et cinq municipalités ont choisi de rembourser la totalité de leur solde en 2009, soit Baie-D'Urfé, Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Est, Montréal-Ouest et Westmount. En 2010, les autres villes liées paieront les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Celles-ci totalisent 33,1 M\$.

Les quotes-parts pour le déficit d'agglomération anticipé de 2009

L'évolution budgétaire réalisée au 31 août 2009 ainsi que le suivi des dépenses de l'agglomération réalisé à ce jour permettent d'anticiper un déficit de l'ordre de 36,0 M\$ pour l'exercice financier de 2009. Il est donc requis de créer, dès 2010, des quotes-parts spécifiques qui serviront à prélever les sommes suffisantes pour couvrir le déficit de l'agglomération anticipé pour 2009.

Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales.

¹ Voir la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008.

Établissement des quotes-parts générales

Les charges d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008*. Le potentiel fiscal est la somme de la richesse foncière uniformisée et de l'assiette foncière des immeubles non résidentiels, multipliée par un coefficient.

La première étape de la méthode permettant d'établir les quotes-parts générales consiste à établir le potentiel fiscal de 2008 de chacune des villes liées. Celui-ci est calculé en ajoutant à la richesse foncière uniformisée l'assiette des immeubles non résidentiels, multipliée par un coefficient de 1,92.

La seconde étape consiste à ajuster le potentiel fiscal de 2008 de chacune des municipalités reconstituées en le multipliant par un facteur de calibration individuel. La détermination de ces facteurs de calibration est encadrée par l'arrêté ministériel.

Dans une dernière étape, aux résultats obtenus aux étapes précédentes est ajoutée la croissance immobilière ayant eu lieu entre le 13 septembre 2007 et le 13 septembre 2009. La nouvelle richesse foncière est ajoutée selon la même pondération qu'à la première étape, soit en appliquant un coefficient de 1,92 à la croissance non résidentielle. Nous obtenons alors le potentiel fiscal utilisé aux fins de la répartition des quotes-parts de 2010. Ainsi, la croissance immobilière annuelle est prise en compte dans le calcul du potentiel fiscal utilisé pour établir les quotes-parts générales.

La méthode décrite dans les paragraphes précédents ainsi que les résultats sont présentés au tableau 74.

Tableau 74
Résumé du mode de calcul des quotes-parts générales de 2010

Villes liées	Potentiel fiscal 2008 (coefficient INR : 1,92)	Facteur de calibration	Potentiel fiscal 2008 calibré	Croissance immobilière (coefficient INR : 1,92)	Potentiel fiscal 2010 utilisé pour établir les quotes-parts générales	
	(A)		(A) x (B) = (C)		(C) + (D)	%
	M\$	(B)	M\$	M\$	M\$	%
Montréal	204 594,2	s.o.	204 594,2	7 197,0	211 791,1	81,212
Municipalités reconstituées						
Baie-D'Urfé	1 327,7	1,01202	1 343,7	41,7	1 385,3	0,531
Beaconsfield	2 577,0	0,92697	2 388,8	64,6	2 453,4	0,941
Côte-Saint-Luc	3 629,0	0,94345	3 423,8	15,7	3 439,5	1,319
Dollard-Des Ormeaux	4 936,3	0,94788	4 679,0	128,5	4 807,5	1,843
Dorval	7 409,3	1,08636	8 049,1	287,1	8 336,2	3,197
Hampstead	1 341,8	0,90450	1 213,7	14,6	1 228,2	0,471
L'Île-Dorval	6,8	0,91549	6,2	0,2	6,3	0,002
Kirkland	3 671,2	1,00022	3 672,0	67,7	3 739,7	1,434
Mont-Royal	5 406,6	0,98486	5 324,8	156,6	5 481,4	2,102
Montréal-Est	1 940,2	1,09887	2 132,0	61,4	2 193,4	0,841
Montréal-Ouest	700,1	0,92941	650,6	0,9	651,5	0,250
Pointe-Claire	6 927,3	1,02611	7 108,2	253,8	7 362,0	2,823
Senneville	417,8	1,04596	437,0	31,8	468,8	0,180
Sainte-Anne-de-Bellevue	920,7	1,08871	1 002,4	131,1	1 133,5	0,435
Westmount	6 443,5	0,96596	6 224,1	85,4	6 309,6	2,419
Total municipalités reconstituées	47 655,2	s.o.	47 655,4	1 341,1	48 996,5	18,788
Agglomération de Montréal	252 249,4	s.o.	252 249,6	8 538,0	260 787,6	100,000

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé le 13 septembre 2007 et le 13 septembre 2009.
Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008.